

CHARTRE DU CONSEIL DES JEUNES DE LA VILLE DE GIF-SUR-YVETTE :

■ OBJECTIFS GENERAUX :

Né d'une volonté des élus de la ville depuis 2002, le conseil des jeunes a pour vocation de permettre aux jeunes de s'exprimer par des actions concrètes dans la vie de leur cité.

La commune met à disposition des moyens humains, matériels et financiers pour aider les jeunes à concrétiser leur attente commune.

■ PRINCIPE DU CONSEIL DES JEUNES :

- Conférer un rôle citoyen aux jeunes par la signature et le respect d'une charte de fonctionnement
- Relais de l'ensemble des jeunes auprès des élus
- Participation à la définition de la politique jeunesse :
 - Réfléchir aux besoins des jeunes (animations, activités...)
 - Proposer et initier les projets avec l'encadrement du secteur jeunesse
- Participation active à la vie de la commune en les associant aux projets de la commune afin qu'ils s'approprient la ville
 - Développer l'intergénérationnel
 - Créer du lien au sein des quartiers et inter quartier, via des animations

Impliquer les jeunes dans les manifestations de la ville.....

■ PARTICIPATION :

Peut se porter volontaire au conseil des jeunes de la ville tous les jeunes Giffois âgés de 11 à 20 ans.

- 6^e / 5^e / 4^e : conseil des jeunes « 11-13 ans »
- 3^e / lycéens et étudiants : conseil des jeunes « 14-20 ans »

Il s'agit d'un acte individuel, volontaire, déterminé et responsable

■ DUREE DU MANDAT :

Tous les membres rentrent au conseil pour une durée d'un an renouvelable et peuvent se porter volontaires dans la mesure où ils respectent les critères de participation.

■ FONCTIONNEMENT ET REUNIONS :

→ Les réunions de travail :

Les réunions de travail sont des temps de concertation, de discussion, de préparation des projets. Selon les projets ou les thématiques abordées, ces réunions peuvent être plus ou moins fréquentes. Ces réunions sont encadrées par le secteur jeunesse. Les élus, prestataires ou autres peuvent intervenir à ces réunions selon le projet.

→ Les réunions plénières :

Une à deux réunions plénières peuvent être organisées pendant l'année. Elles permettent d'échanger entre les deux conseils des jeunes en présence des élus du secteur et de présenter les projets à réaliser ou en cours de réalisation.

■ ENGAGEMENT DE LA VILLE :

La ville de Gif sur Yvette s'engage à :

- Garantir l'autonomie de réflexion et d'action du conseil des jeunes dans le respect de la légalité, de la laïcité et des principes républicains.
- Saisir le conseil des jeunes pour avis sur des projets concernant la ville ou la politique jeunesse.
- Rendre publics les propositions et avis du conseil des jeunes.
- Mettre à disposition l'accompagnement logistique et technique nécessaire à l'activité du conseil des jeunes.

Le jeune s'engage à :

- Participer activement aux réunions du conseil
- Être force de propositions
- Être un représentant des jeunes Giffois auprès des élus

Nom et Prénom du membre du Conseil Des Jeunes :

.....

Fait à Gif-sur-Yvette

Le :

Signature du membre du CDJ :

Signature des parents :

Faire précéder la signature de la mention »lu et approuvé«